

DEPARTEMENT DU FINISTERE
MAIRIE D'EDERN
29510 EDERN

☎ 02.98.57.93.22 * 📠 02.98.57.73.20

📞 06.42.91.56.14

mairie.edern@wanadoo.fr - www.edern.fr

ACTE d'ENGAGEMENT
MISSION d'ETUDE pour la REVISION
du PLAN LOCAL d'URBANISME

Le marché qui est conclu avec le **Maître d'œuvre privé** dont l'offre a été retenue par le **Maître d'ouvrage public** ci-après :

Maître d'ouvrage : COMMUNE d'EDERN
Mairie – 1 route de Ty Fléhan – 29510 EDERN
Représentée par M. Jean-Paul COZIEN, Maire

Puis accepté par la **Personne responsable du Marché** est un **marché de maîtrise d'œuvre** ayant l'objet ci-après :

Définir les missions nécessaires aux études et au déroulement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Comptable public assignataire des paiements : monsieur le Trésorier de PLEYBEN – rue Le Roux – 29190 PLEYBEN.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus au code des Marchés publics :
Monsieur le Maire d'EDERN.

Mode de passation : Le présent marché est un marché de prestations de services juridiques passé en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

ARTICLE 1 : CONTRACTANT

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Agissant pour le nom et le compte de :

Ayant son siège social à :

Téléphone :

Immatriculé(e) à l'INSEE :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

Code d'activité économique principale (APE) :

N° d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (2) :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (CCP) et des documents qui y sont mentionnés et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

Je m'ENGAGE, ou j'ENGAGE le groupement dont je suis mandataire, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des clauses particulières, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixées par le règlement de la consultation.

ARTICLE 2 : DUREE DU MARCHE

La mission débutera à compter de la notification du marché au titulaire.

Elle se conclura une fois la délibération approuvant la révision du PLU devenue exécutoire.

En cas de dysfonctionnement ou de non respect du Cahier des Charges, la résiliation de la convention pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception dans le mois suivant le dysfonctionnement constaté.

ARTICLE 3 : PRIX

L'ensemble de la mission sera rémunéré par application d'un prix global, forfaitaire et ferme pour la durée du marché, décomposé dans le tableau ci-après.

Le projet de marché est composé d'un seul lot comportant 5 phases :

Phase 1 – Diagnostic territorial et expression de la problématique

Phase 2 – Mise au point du PADD

Phase 3 – Élaboration du projet de règlement (graphique et écrit)

Phase 4 – Mise au point du projet de PLU arrêté avant consultation des personnes publiques associées et avant mise à l'enquête publique.

Phase 5 – Mise au point du dossier PLU avant délibération d'approbation.

	Durée	Prix
Phase 1 : Diagnostic territorial		
Phase 2 : Mise au point du PADD		
Phase 3 : Élaboration du projet de règlement (graphique et écrit)		
Phase 4 : Mise au point du projet de PLU arrêté avant consultation des personnes publiques associées et avant mise à l'enquête publique		
Phase 5 : Mise au point du PLU avant délibération d'approbation		

Les paiements pourront faire l'objet d'un acompte intermédiaire à chaque phase de l'élaboration sur présentation d'un justificatif attestant de l'avancement de la mission.

L'ensemble des prestations à exécuter sera rémunéré par application du prix suivant :

- montant hors taxe : Euros
- TVA (taux de %) : Euros
- Montant TTC : Euros
- Soit en lettres :
-

Déclaration de sous-traitance au moment de l'offre :

- les annexes n° au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que l'on envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Les noms et les conditions de paiement de ces sous-traitants ainsi que le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

- Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché et agrément des conditions de paiement.
- Le montant total des prestations que l'on envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :
 - montant hors taxe : Euros
 - TVA (taux de %) : Euros
 - Montant TTC : Euros
 - Soit en lettres :
 -

ARTICLE 4 : PAIEMENT

Le maître d’ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

Nom et domiciliation de la Banque :

Du compte ouvert au nom de

Sous le n° de compte :

Code Banque :

Code guichet :

Numéro :

Clé :

IBAN :

BIC :

La personne publique contractante se libérera également des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

La ou les entreprises ci-après désignées :

- refusent de percevoir l’avance forfaitaire
- acceptent de percevoir l’avance forfaitaire.

Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j’interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 43 du Code des marchés publics.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d’engagement.

Fait à EDERN, le
En un seul original,

Le Maître d'Œuvre,

*Lu et Approuvé,
Cachet et signature*

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

A Edern, le

La Personne responsable du Marché,

**Le Maire,
Jean-Paul COZIEN**

